

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U**  
**2024**  
**RIUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI 2024**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2024**  
**REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024.**

2024 / 01/013

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION  
DEPOSEE PAR MADAME CHANTAL PEDINIELLI  
AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

**Objet** : Réfection du radier de Sartè

Merci Madame la Présidente.

Madama a Cunsigliera, à ringrazià vi pè 'ssa questione.

Effectivement, aujourd'hui, une partie de la rive droite du Rizzanese est à certains moments de l'année, enclavée du fait que le radier dont vous parlez soit submergé et rende impraticable son utilisation, obligeant les riverains et usagers à emprunter à pied l'antique pont.

Ce radier, composé de multiples buses bétonnées réhaussées par un tablier bétonné, existe depuis plus de 30 ans et a été refait et amélioré il y a une dizaine d'années. Situé juste à l'aval du pont de Spin'à Cavaddu, le radier enjambe le Rizzanese, rejoignant les

communes de Sartè et d'Arbiddara et désenclavant aussi des terrains de la commune de Vighjaneddu.

Au fil du temps, les buses longues de plus de 5 mètres se sont remplies de matériaux charriés par le fleuve (sable, galets, bois...) et se retrouvent donc obstruées, ne jouant plus leur rôle. Le niveau d'eau s'est donc élevé, et rogne les rives de l'ouvrage où une marche de près de 20 cm apparaît au départ du radier sur chacune des berges, rendant difficile l'accès au radier, même à sec, avec un véhicule normal.

Une convention liant la commune de Sartè et EDF, relative « aux conditions de gestion, surveillance et entretien du passage à gué au lieu-dit « Spin' à Cavaddu » sur le lit du cours d'eau Rizzanesi à l'aval de l'aménagement hydroélectrique d'EDF », prévoit que la gestion, l'entretien, la surveillance, la maintenance et les réparations, pour l'intégralité de l'ouvrage, soient assurés par la commune.

Mais comme vous le soulignez dans votre question, à partir du moment où l'ONEMA interdit le nettoyage des buses, seul moyen technique de retrouver un fonctionnement normal de l'équipement, on se trouve dans une situation très difficile.

Afin de trouver des solutions alternatives, les services de l'ODARC ont participé à une réunion concernant ce sujet spécifique, en mairie de Vighjaneddu, le 29 mars dernier.

L'une des propositions que nos services ont pu apporter, sous réserve de l'accord des différents propriétaires fonciers, est d'essayer de mettre en place une desserte alternative rejoignant le centre d'enfouissement. Si cette option était retenue, il faudrait maîtriser le foncier sur le tracé, et si possible porter l'action collectivement, c'est pourquoi nous avons également proposé la mise en place d'une association syndicale libre (ASL) sur la zone concernée.

Afin de creuser ces possibilités, une réunion est prévue le 14 mai prochain à Vighjaneddu.

D'autres itinéraires, par le Nord ou par l'Est, et même l'abandon du passage à gué comme le préconisent les services de l'Etat, pourraient être envisagés mais ne semblent pas recueillir l'accord des riverains et usagers.

Une dernière option pourrait être la déclaration d'utilité publique de la piste par le maire.

Dans tous les cas, toutes ces solutions seront étudiées par les acteurs du territoire et les services de l'ODARC et de la Collectivité, et se tiendront à leurs côtés, dès la réunion du 14 mai prochain, pour les accompagner et trouver la solution la plus adaptée, la plus sécurisée et la plus rapide.

A ringrazià vi.